



# Avertissement



**VIGNE**

No 12 – 18 juillet 2007

**EN BREF :**

- État de la situation.
- Sommaire météorologique.
- La tumeur de la tige de la vigne.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Région	Stade phénologique		Observations
	Au 18 juillet 2007	Au 20 juillet 2006	
Québec	« Baie de la taille d'un plomb » à « Baie de la taille d'un pois » (29-31)	« Baie de la taille d'un pois » (31)	
Chaudière-Appalaches	« Baie de la taille d'un plomb » à « Baie de la taille d'un pois » (29-31)	« Baie de la taille d'un pois » (31)	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	« Baie de la taille d'un plomb » à « Baie de la taille d'un pois » (29-31)		
Centre-du-Québec	« Baie de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31-33)	« Baie de la taille d'un pois » (31)	
Estrie	« Baie de la taille d'un pois » (31)		Dommmages par la grêle. Écimage en cours.
Laurentides	« Fermeture de la grappe » (33)	« Baie de la taille d'un pois » (31)	Relevage, attachage, épamprage, et rognage en cours.
Laval-Lanaudière		« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31-33)	
Montérégie	« Baie de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31-33)	« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31-33)	

## Insectes

Présence à des seuils non nuisibles de la punaise terne, de cicadelles, d'altises, de la tordeuse à bandes rouges, de la tordeuse de la vigne et du scarabée japonais.

## Maladies

Les maladies suivantes sont rapportées mais elles sont présentement sous contrôle soit la pourriture noire, l'antracnose, le mildiou, l'oidium (blanc), la moisissure grise, la pourriture noire et la tumeur de la tige de la vigne. Afin de faciliter le diagnostic de ces différentes maladies, consulter le Guide d'identification des principales maladies de la vigne à l'adresse Internet suivante : [http://sci.agrireseau.qc.ca/stjean/pdf/malad\\_f.pdf](http://sci.agrireseau.qc.ca/stjean/pdf/malad_f.pdf). Le dépistage doit se poursuivre et des traitements sont à effectuer là où ils sont justifiés. Attention à la grêle qui crée des blessures sur les fruits, lesquelles sont des portes d'entrée pour le champignon responsable de la pourriture blanche.

## Traitements fongicides

Pour le choix des fongicides homologués contre les maladies de la vigne ainsi que pour connaître leur efficacité, les délais avant récolte, l'intervalle d'application, les délais de réentrée dans le vignoble et les indices de risque pour la santé et l'environnement, consultez les bulletins d'information No 05 du 22 mai 2007 ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig07.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig07.pdf)) et No 07 du 11 juin 2007 ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b07vig07.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b07vig07.pdf))

S'il y a de la grêle en quantité, il est nécessaire d'agir rapidement, c'est-à-dire en deçà de 24 heures et idéalement dans les six premières heures suivant la grêle, et ce, avec un fongicide protectant comme le Captan 80 WDG (captane) ou le Maestro 80 DF (captane) afin de prévenir la perte de fruits par la pourriture blanche. Après 24 heures, il est trop tard pour appliquer un fongicide car le champignon a infecté les fruits. Dans cette situation, aucune intervention ne peut éliminer le champignon outre que de prélever les fruits infectés.

## Autres observations

Le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ confirme pour la première fois la présence de la bactérie responsable de la tumeur de la tige sur la vigne soit *Agrobacterium vitis*. Les plants proviennent de boutures de 2006. Le cultivar est le Sabrevois. Les échantillons de ces tumeurs ont été prélevés le 9 juillet 2007.

Pour ceux qui croient observer cette maladie dans leur vignoble et qui souhaitent la faire diagnostiquer, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseillère ou conseiller local. Les tumeurs échantillonnées, pour des fins de diagnostic en laboratoire, doivent être les plus jeunes possibles soit avoir une coloration blanchâtre.

Nous vous rappelons que seulement des mesures sanitaires préventives permettent de lutter contre cette maladie bactérienne. Nous vous suggérons de bien identifier les plants et les secteurs du vignoble infectés. C'est une attention qui vous permettra de faire des économies!

Pour en connaître d'avantage sur l'*Agrobacterium*, consultez le bulletin d'information No 02 du 2 avril 2007 ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig07.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig07.pdf)).





Symptômes de la tumeur de la tige de la vigne causée par l'*Agrobacterium vitis*

## SOMMAIRE MÉTÉOROLOGIQUE POUR LA SEMAINE DU 11 JUILLET AU 17 JUILLET 2007

Station	Station code	Degrés-jours cumulés à partir du 1 <sup>er</sup> avril				Pluie mm		
		Base 05		Base 10		Du 11 juillet au 17 juillet 2007	Cumulée à partir du 1 <sup>er</sup> avril	
		2007	2006	2007	2006		2007	2006
<b>Sutton</b>	CQ8N	903	1009	495	570	29	389	622
<b>Scott</b>	CQ5X	761	920	411	510	25	374	314
<b>Sabrevois</b>	CQ5S	1027	1114	590	658	30	364	429
<b>Rivière-du- Loup</b>	CWNH	663	N.D.	318	N.D.	61	260	N.D.
<b>Oka</b>	CQ4W	957	1013	541	578	17	354	397
<b>Nicolet</b>	CQ4Q	905	1027	503	586	9	267	347
<b>Magog</b>	CQ4G	842	983	455	552	45	424	498
<b>L'Assomption</b>	CWEW	1005	N.D.	578	N.D.	16	338	N.D.
<b>Hemmingford- Four-Winds</b>	CQ2X	959	1056	546	607	26	396	385
<b>Granby</b>	CQ2T	943	1060	540	615	45	356	532
<b>Frelishburg</b>	CWFQ	950	N.D.	537	N.D.	25	325	N.D.
<b>Château- Richer</b>	CQ1X	825	905	443	491	46	384	333

N.D. : non disponible

Source : Agrométéo, Environnement Canada



Texte rédigé par :

Martine Côté, agronome, Direction régionale Capitale-Nationale, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE  
GINETTE H. LAPLANTE, technologiste agricole - Avertisseuse  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ  
1355, rue Gauvin, bureau 3300, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7  
Téléphone : 450 778-6530, poste 235 – Télécopieur : 450 778-6540  
Courriel : [ginette.laplante@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ginette.laplante@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Émilie Morissette, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – vigne – 18 juillet 2007***

